

Initiative européenne pour préserver le repos dominical

Article rédigé par *Philippe de Saint-Germain*, le 13 février 2009

À chaque coup porté, la mobilisation pour le respect du dimanche renaît toujours plus forte. Une date désormais à surveiller : le 7 mai 2009, jour où la [déclaration](#) écrite de cinq députés européens [1] en faveur du repos dominical, déposée le 2 février dernier, aura recueilli la signature de la majorité des parlementaires, soit 394, pour pouvoir être adoptée par le Parlement européen. L'initiative est saluée par le secrétariat de la Commission des épiscopats de la communauté européenne, la Comece, mais aussi l'Église Protestante d'Allemagne (EKD) et Church of England.

L'article 116 du règlement du Parlement européen stipule en effet qu'une déclaration écrite, texte d'une longueur maximum de 200 mots présenté par au maximum cinq députés, peut être soumise pendant trois mois à l'ensemble des députés. Si la déclaration recueille une majorité de signatures, elle devient un acte officiel du Parlement et est alors transmise aux destinataires qu'elle mentionne. On se souvient qu'en décembre dernier, l'Assemblée européenne, sous présidence française jusqu'au 31 décembre 2008, avait exclu de mentionner le repos du dimanche dans sa future directive sur le temps de travail.

Les cinq députés veulent obliger le Parlement européen à une position claire en faveur d'une Europe sociale. La déclaration écrite demande que soit protégé le dimanche férié comme pilier essentiel du modèle social européen et composante de l'héritage culturel de l'Europe .

Dans un communiqué, le secrétariat de la Comece s'est félicité de cette initiative poursuit :

La crise économique et financière a fait mieux comprendre à quel point tous les aspects de la vie ne peuvent être marchandés. La consommation effrénée n'est ni un modèle de développement économique durable, ni un modèle de développement humain durable. Nous savons que les hommes et les femmes qui travaillent le dimanche sont discriminés dans leurs relations sociales. Il est prouvé que leur vie familiale, leur épanouissement personnel et même leur santé sont affectés.

Composante de l'héritage culturel de l'Europe, issu d'une longue tradition et d'une grande valeur, le dimanche férié est un facteur décisif de réconciliation entre travail et vie familiale. Il conserve une signification essentielle dans les relations familiales, dans la vie sociale et culturelle. Il est un des rares temps à préserver pour permettre aux enfants et aux parents de se retrouver. Même la législation européenne le considère comme jour de repos hebdomadaire pour les enfants et les adolescents [2]. C'est pourquoi le respect du repos dominical est à la base du modèle social européen.

Or, ces dernières années, la protection du dimanche a été réduite dans de nombreux États membres, à la faveur d'une vision politique trop consumériste. Les salariés sont ainsi confrontés au morcellement de leur vie privée, les entreprises voient les consommateurs se détourner des PME qui ne peuvent assurer des heures d'ouvertures sans interruption. C'est pourquoi la déclaration écrite [déposée par les cinq députés] invite les États membres et les institutions de l'UE "à protéger le dimanche, comme jour de repos hebdomadaire, dans les futures législations nationales et européennes qui concernent le temps de travail, afin d'améliorer la protection de la santé des travailleurs et la réconciliation entre travail et vie familiale" .

À quelques semaines des élections européennes, il est bon de se demander quelle est la position du député européen pour lequel on compte voter sur cette question. Parler d'une Europe sociale n'est pas non plus parler d'une Europe socialiste. À quand une famille politique plus mobilisée sur cette question cruciale ? À quand surtout des chrétiens tous mobilisés sur leur jour sacré ?

[1] Anna Záborská, Slovaquie, et Martin Kastler, Allemagne, groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens, Jean Louis Cottigny, France, Groupe socialiste au Parlement européen, Patrizia Toia, Italie, Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, Konrad Szymaski, Pologne, Groupe Union pour l'Europe des Nations : [texte de la déclaration](#)

[2] Voir l'article 10 de la Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail, JO L 216, p. 12-20.
